

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

DE LA COMMUNE DE GOINCOURT

Date de la convocation : 10 mai 2022

Date d'affichage : 10 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 12

Ayant pris part à la délibération : 11

SEANCE DU 17 MAI 2022

Séance ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en la salle des deux collines, sous la présidence de M. Jean LEVOIR, Maire.

**Etaient présents** : M. Jean LEVOIR - M. Jean-Michel CUVILLIER - M. Benoît BONNELIER - Mme Amina CHAOUALI - Mme Maryline DUTKA - M. Clément CARAVAS - Mme Florence LAUDE - M. Romain LEMOINE - M. Jean-François SCOMBART - Mme Aurore VIGREUX - Mme Claudine MAQUAIRE

**Etaient absents** : M. Aurélien BRUYANT

**Objet de la délibération**

**2022- 21 TARIF POUR 2023 DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Amina CHAOUALI qui précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la location de la Salle des fêtes de Goincourt est soumise aux conditions tarifaires suivantes :

Dans la grille tarifaire ci-dessous, distinguer notamment :

- les catégories d'usagers soumises au plein tarif et celles éligibles à un tarif préférentiel ;
- le coût de la location à la demi-journée, à la journée et pour deux jours d'occupation, ces tarifs pouvant varier selon que la manifestation a lieu en semaine ou le week-end.

| TARIFS (Location de la salle des fêtes)                                                               | Habitants | Extérieurs |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|
| Forfait 1 : Réunions diverses ...<br>Du lundi au vendredi entre 8h00 et 20h00                         | 400 €     | 600 €      |
| Forfait 2 : 1/2 journée<br>Du lundi au vendredi entre 8h00 -13h00<br>ou 14h00 - 23h00                 | 305 €     | 500 €      |
| Forfait 3 : 1 journée<br>du samedi 8h00 au dimanche 8h00<br>ou du dimanche 8 heures au lundi 8 heures | 600 €     | 900 €      |
| Forfait 4 : 2 journées<br>du samedi 8h00 au lundi 8h00                                                | 1 040 €   | 1 800 €    |

| OPTIONS |         |
|---------|---------|
| WIFI    | OUI NON |
| Estrade | 100 €   |

Elle précise que les conditions pour la location de la salle des fêtes restent inchangées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide d'accepter les tarifs de la salle des Fêtes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire  
Jean LEVOIR

